

ART. 2. — Le Diplôme d'Etudes Secondaires Agricoles est délivré par le Secrétaire d'Etat à l'Agriculture sur proposition des conseils des Etudes des Collèges Secondaires d'Agriculture.

Tunis, le 19 juin 1963.

Le Secrétaire d'Etat à l'Agriculture.

ABDELMAJID CHAKER.

VU :

Le Secrétaire d'Etat à la Présidence.

BAHI LADGHAM.

BREVET DE L'ENSEIGNEMENT MOYEN AGRICOLE

Arrête du Secrétaire d'Etat à l'Agriculture du 19 juin 1963 (27 moharrem 1383), relatif au Brevet de l'Enseignement Moyen Agricole.

Le Secrétaire d'Etat à l'Agriculture,

Vu la loi N° 59-97 du 20 août 1959 (15 safar 1379) portant organisation de l'Enseignement Agricole et notamment ses articles 5 et 15;

Vu le décret N° 63-11 du 9 janvier 1963 (14 chaabane 1382) portant organisation du Secrétariat d'Etat à l'Agriculture,

Arrête :

ARTICLE PREMIER. — Les élèves des Collèges Moyens d'Agriculture peuvent recevoir à la fin de leur scolarité le Brevet de l'Enseignement Moyen Agricole dans les conditions fixées ci-après.

ART. 2. — Le Brevet de l'Enseignement Moyen Agricole est attribué aux élèves dont la moyenne générale des notes des trois années d'études est supérieure ou égale à 12/20.

La moyenne générale des notes est calculée conformément aux indications du règlement intérieur des Collèges Moyens d'Agriculture.

ART. 3. — Le Brevet de l'Enseignement Moyen Agricole est délivré par le Secrétaire d'Etat à l'Agriculture sur proposition des conseils des Etudes des Collèges Moyens d'Agriculture.

Tunis, le 19 juin 1963.

Le Secrétaire d'Etat à l'Agriculture.

ABDELMAJID CHAKER.

VU :

Le Secrétaire d'Etat à la Présidence.

BAHI LADGHAM.

AVIS ET COMMUNICATIONS

SECRETARIAT D'ETAT A LA JUSTICE

AVIS DE TUTELLES

TRIBUNAL DE TUNIS

A la date du 24 Avril 1962, la dame Mariem bent Hadj Mohamed ben Henda est nommée tutrice de sa fille mineur Fatma issue de son union avec son époux feu Mohamed ben El Hadj Ali Reghma.

A la date du 28 Avril 1962, le sieur Mohamed Sadok ben Mohamed Chadli Douik est chargé de l'administration des biens de sa sœur Assia atteinte d'une maladie mentale.

A la date du 28 Avril 1962, la dame Jazzia bent Lakhdar ben Abidi Ettabaï est nommée tutrice de ses fils Amor et Nouredine issus de son union avec son époux feu Habib ben Mohamed Bougrine.

A la date du 28 Avril 1962, la dame Mamia bent Mohamed

Osman est nommée tutrice de ses filles Hédia et Faouzia issues de son union avec son époux feu Chédli ben Mohamed ben Abdellatif Ennabli.

A la date du 28 Août 1962, le sieur Cherif ben Mohamed ben Hamed Djelidi est nommé tuteur de son frère Abdelmajid.

A la date du 28 Avril 1962, le sieur Mohamed rachid ben Mohamed ben Amor El Karrach est nommé tuteur de sa sœur Latifa.

A la date du 28 Avril 1962, le sieur Mohamed Salaheddine ben El Hadj Mohamed est chargé de l'administration des biens de son père sus-nommé atteint d'une maladie mentale.

A la date du 28 Avril 1962, le sieur M'Hamed ben Mohamed ben Hamouda El Moknassi est nommé tuteur de la mineure Aziza fille de feu Manoubi ben Mohamed ben Abdallah.

A la date du 5 Mai 1962, la dame aïcha bent Belgacem ben Ahmed Naouali est nommée tutrice de ses enfants Mokhtar, Saïda, Mohamed, Habib et Ali issus de son union avec son époux feu Khmais ben Brahim ben Ahmed Naouali.

A la date du 12 Mai 1962, le sieur Ahmed ben Mohamed ben Ali ben Ahmed Abia est nommé tuteur de son frère Abdelaziz dit Aziz.

A la date du 12 Mai 1962, la dame Khadouja bent Belgacem ben Ali Habbassi est nommée tutrice de ses filles mineures Zina et Jamila issues de son union avec son époux feu Mohamed ben Ali ben Toumi El Ayari.

A la date du 12 Mai 1962, la dame Halima bent Mohamed ben Ali El Djaziri est nommée tutrice de ses enfants Mohamed Kamel, Rachida, Faouzia, Dalenda et Mohamed issus de son union avec son époux feu Larbi bent Belgacem El Khezami.

A la date du 12 Mai 1962, la dame Fatma bent Amor ben Yahia Chehidi est nommée tutrice de ses enfants mineurs Kamel, Jamel et Bouraoui issus de son union avec son époux feu Amor ben Ali ben Amor Chabi.

A la date du 19 Mai 1962, la dame Douja bent Béchir ben Ali El Ayouni est nommée tutrice de ses filles Souad, Aïcha et Salouha issues de son union avec son époux feu Hassen ben El-Hadj El Kabbar ben M'hamed ben Hamida BEI Hadj El Kabbar

A la date du 19 Mai 1962, la dame Marie dite Mariem bent Vincent Farrougia est nommée tutrice de ses enfants mineurs Aïda, Hédia, Nédia, Saloua, Rafika, Hichem et Hamida issus de son union avec son époux feu Hamida ben Salah ben Hamida.

A la date du 19 Mai 1962, le sieur Abdelgheni ben Hadj Taïeb ben Amor El Guessibi est nommé tuteur de ses frères Lotfi, Férid, Najoua, Hichem et Ezzeddine.

A la date du 19 Mai 1962, le sieur Béchir ben Larbi ben Salah El Kâabi est nommé tuteur de sa nièce Chérifa fille de son frère feu Mohamed.

A la date du 22 Mai 1962, le sieur M'Hamed Ali ben Miloud dit Mouldi ben Salah ben Khalifa Hamed est nommé tuteur de ses frères Zina, Khemais, Abdellatif, Douja, Nabiha, Jamel et Raoudha.

A la date du 12 Mai 1962, le sieur Mohamed El Aïd bent Belgacem ben Nouri Etthabet est nommé tuteur des mineurs Malek, Najah, Dhougha, Chafaâ et Nafâa enfants de feu Mohamed Tahar ben Mohamed Etthabet en remplacement de l'ex-tuteur.

A la date du 5 mai 1962, la dame Cherifa bent El Khediri ben El Hadj Belgacem est nommée tutrice de ses enfants Salah, Hamma, Dalila, Hmaïed et Abdeljelil issus de son union avec son époux feu Rabeh ben Boutoraâ ben Othman Ennafzi.

A la date du 5 mai 1962, la dame Zohra bent Ali ben Mes-saoud Chetita est nommée tutrice de ses enfants Habiba et Ahmed issus de son union avec son époux feu Hadj Mohamed ben El Hadj Mohamed ben Hattab El Krimi.

A la date du 5 mai 1962, le sieur El Hédi ben Mohamed Taïeb ben Abbès est nommé tuteur de la mineure Kalthoum fille de feu Mohamed ben Saïd ben Mohamed Larbi Malki.